

RENÉ VAN REETH, BACHI

« Allons vers une plus grande libéralisation des médicaments... »

Une libéralisation plus importante de la vente de médicaments, mieux encadrée et au sein d'un circuit fermé. Tel est le plaidoyer de René Van Reeth, directeur de Bachi, l'association belge qui regroupe les entreprises de médicaments en vente libre et des produits de santé vendus en pharmacie. | Désirée De Poot

Partout en Europe, nous constatons la libéralisation de la vente des médicaments, et particulièrement ceux en vente libre. Le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Grèce en sont les meilleurs exemples. Mais de ce type de libéralisation – qui voit la vente des médicaments passer des pharmacies aux stations-services – René Van Reeth n'en veut pas. « Ce genre de mesures se prend surtout dans des pays qui font face à une situation budgétaire difficile. Mais ce n'est pas du tout l'objectif de mon discours », indique-t-il clairement.

« Je plaide pour une libéralisation plus rapide de mise en vente sur le marché de médicaments et de certaines molécules qui sont aujourd'hui soumis à prescription », souligne-t-il. Sans attendre, il dessine les contours d'un cadre destiné à la mise en place de cette libéralisation, qui n'équivaut en aucun cas à une réglementation plus libre. « En terme de réglementation, la Belgique a, jusqu'à présent, toujours été en tête. Et c'est très bien ainsi. Tout le monde perçoit à quel point l'Europe tente d'obtenir une plus grande adhérence et davantage d'uniformité au-delà les frontières. Elle veut toujours mettre les points sur les i. Mais la Belgique ne doit pas franchir de nouvelles étapes : nous faisons déjà partie des meilleurs de la classe et nous faisons même plus que ce que l'Europe exige et attend. Les médicaments sont les produits les plus contrôlés au monde. En Belgique, tout le monde peut faire savoir à l'AFPMS, sans trop de difficultés, les effets secondaires ressentis. La pharmacovigilance est d'un niveau très haut et même les pharmaciens et les médecins sont surveillés de près par Mdeon pour s'assurer qu'ils ne se laissent pas influencer... »

Avantages inestimables

« La Belgique dispose d'avantages inestimables : des pharmaciens particulièrement bien formés, une politique du



médicament réglementée de manière très stricte, une importante densité de pharmacies facilement accessibles et la nouvelle initiative du DPP. Autant de raisons supplémentaires pour libéraliser notre politique du médicament et responsabiliser le pharmacien, qui est tout à fait capable de la supporter ». René Van Reeth en avait assez de l'amalgame des enquêtes et recherches manipulées, qui mélangaient tout et qui laissaient entendre que les maillons oeuvrant au sein de la chaîne santé ne faisaient pas toujours correcte-

ment leur travail. Il y aura toujours des éléments moins fiables, mais la solution n'est pas de soumettre davantage de médicaments à prescription. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un médecin prescrit un médicament que c'est une garantie de meilleur contrôle sur ses interactions et ses effets secondaires. Et un médecin surchargé ne va pas courir derrière des patients souffrant de « petits bobos » qu'un pharmacien est parfaitement en mesure de soigner. Un pharmacien qui sait mieux que quiconque quand il est nécessaire d'envoyer un patient chez un généraliste.

Des Rx aux OTC

Davantage de médicaments sur prescription devraient être reclassifiés en médicaments disponibles en vente libre... « Prenons l'exemple des vastatines, des pilules sexuelles pour augmenter la virilité ou des antiseptiques urinaires », poursuit René Van Reeth. « A la limite, proposons des emballages plus petits et vendons-les sous le statut OTC. Ce serait d'ailleurs une bonne idée de se pencher sur le cas de tous les médicaments soumis à prescription qui ne sont pas, ou peu, rem-

boursés. A l'exception évidemment des somnifères et des calmants. Calculons l'économie qu'on pourrait réaliser. Mais attention, je ne veux pas que les patients désertent les médecins. Car mon idée n'est pas d'injecter cet argent épargné dans le déficit budgétaire, mais de l'investir d'une autre manière dans les médicaments. Utilisons ces moyens libérés pour mettre plus rapidement sur le marché des médicaments innovants et pour aider vraiment les patients qui ne peuvent l'être actuellement, ou à peine ».

Cela aura-t-il un coût pour le patient ? « Il faut évidemment l'éviter. Le patient ne peut être dupé. Pour les médicaments soumis à prescription qui ne sont actuellement pas remboursés, cela ne changera rien pour lui. Pour les médicaments appartenant à la catégorie Cx, le montant du ticket modérateur est aujourd'hui de 80%. Reportons ces moyens dans les médicaments en vente libre et vous aurez automatiquement plus de concurrence avec une baisse des prix. En même temps, le pharmacien doit se tenir informé pour ce genre de médicaments. La formation obligatoire représente dès lors une occasion idéale ».

Prêt

Les pharmaciens – et sur la même ligne, les médecins – sont-ils prêts et préparés à endosser ce rôle ? « Les jeunes pharmaciens sont déjà clairement formés à remplir cette fonction et ils en sont conscients. Les jeunes médecins se montrent plus ouverts à une concertation claire avec les pharmaciens. Mais il y a évidemment des conditions. Ainsi, une libéralisation ne peut avoir lieu que si les autorités confirment les compétences du pharmacien et que si les médicaments ne sont distribués que par les pharmaciens au sein d'un circuit fermé. Le Dossier Pharmaceutique Partagé est un magnifique instrument, d'autant plus s'il est combiné avec un bon soutien informatique. Je préconise déjà que le DPP prenne tout en charge, mais quand je dis tout, c'est tout. Donc tous les médicaments soumis à prescription, tous ceux en vente libre, tout autant que la crème solaire pour un patient allergique ».

Pour les experts pharmaceutiques, un tel DPP apporterait un sentiment erroné de contrôle car par exemple, des parents iraient souvent chercher des médicaments en vente libre pour leurs enfants sans en avertir leur pharmacien. La molécule serait inscrite sur leur DPP, mais pas sur celui de leur enfant. Avec toutes les conséquences possibles s'ensuivent. « Le pharmacien devra continuer à interroger le patient, car c'est un risque, en effet », propose René Van Reeth comme solution. « Le même risque existe lorsque par exemple un parent d'un médecin reçoit une prescription pour, par exemple, un médicament contre le mal du voyage. Il pourra juste insister fortement sur le fait d'avoir donné cette prescription au patient assis en face de lui... ».